

**CLUB DE COURSE**

# **ASPIRANTS**

**REPENTIGNY**



## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

### **CLUB DE COURSE LES ASPIRANTS**

#### **POLITQUE ET MOTIF**

Le coût des inscriptions n'est pas remboursable.

Les inscriptions ne sont remboursables que pour des raisons médicales seulement, plus précisément pour une blessure qui empêche le participant ou la participante de poursuivre le programme d'entraînement.

#### **MODALITÉ DE REMBOURSEMENT**

La demande de remboursement doit être adressée par courriel au responsable du club de course à : [infolesaspirants@gmail.com](mailto:infolesaspirants@gmail.com).

Seules les demandes pour raisons médicales sont acceptées.

Si la demande de remboursement est acceptée, le coût de l'inscription sera remboursé proportionnellement au nombre de jours restants à la session en cours.

Des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit pour la prochaine session.